

# CIFE Note de recherche n°78

Yvan Gastaut\*, 10 décembre 2018

## La question des frontières en Europe

### Frontières en Europe, frontières de l'Europe

Perturbée par la question des migrations depuis plusieurs décennies mais plus particulièrement depuis 2011, l'Union européenne s'est engagée un peu malgré elle dans une réflexion de fond sur les frontières. En même temps que les frontières internes ont eu vocation à disparaître dans le courant des années quatre vingt dix, ce sont les frontières externes à l'Europe qui se sont posées avec acuité. Avec, en filigrane, la gestion complexe d'une crise des « migrants » qui ne cesse depuis le début des années 2010 de troubler les esprits en engendrant des replis identitaires formidable terreau des populismes. Hospitalité nécessaire ou refus du « grand remplacement », la question des frontières, avant de se porter sur le terrain juridique ou politique est avant tout une question culturelle, mettant en jeu les imaginaires<sup>1</sup>.

#### L'Europe, un continent géographiquement situé ?

Il apparaît nécessaire en amont de mener une réflexion sur l'entité géographique de l'Europe afin de mieux saisir le caractère incertain et jamais définitivement fixé des frontières du continent. Les travaux de chercheurs tels Christian Grataloup<sup>2</sup> mais aussi Lucian Boia nous invitent à cette mise en perspective<sup>3</sup>. Cet historien roumain pense d'ailleurs son pays comme une nation à la frontière de l'Europe. Il est intéressant ainsi de cerner ce qui fait frontière : un fleuve, un massif montagneux, une langue, une histoire voire un Etat. De nombreux travaux montrent que le continent européen n'est pas configuré une bonne fois pour toutes, mais qu'au contraire ses frontières ont constamment évolué au gré des configurations et reconfigurations géopolitiques<sup>4</sup>. Il est ainsi nécessaire de creuser la réflexion sur les fondements du concept d'Europe convoquant pour cela l'histoire, la philosophie et même la littérature et les arts. Le Maroc candidat en 1984 ou la Turquie avec laquelle des négociations avaient été entamées en 2005 ont tenté d'adhérer à l'Union européenne. Sans succès pour l'instant. Mais si le processus s'était achevé positivement, les contours de l'Europe politique auraient radicalement changé. Ainsi, évoquer les frontières de l'Europe c'est aborder la complexité des différentes entités qui composent ce continent et se

poser la question qu'est-ce qu'être Européen ? Imaginée comme une vaste entité s'étendant jusqu'à l'Oural et incluant de fait une partie de la Russie, les géographes ont dessiné une Europe qu'on ne retrouve pas à l'identique aujourd'hui. Exit la Russie mais jusqu'où : les frontières de l'Europe à l'est, qui les connaît ? Aux confins de la Finlande, de l'Estonie ou de l'Ukraine, ces frontières incertaines découpant l'ancien empire Russe puis URSS, n'ont pas la même valeur, ni le même sens que les frontières de l'Europe occidentale. Les différentes évolutions de l'Union Européenne depuis le Traité de Rome et la CEE en 1957, l'Espace « Schengen » délimité entre 1985 et 1990 ou encore la « Zone Euro » - si l'on s'attache à la seule dimension monétaire - suscitent des enchevêtrements nombreux et complexes. Avec bien des cas particuliers comme celui de la Suisse, îlot singulier, du Royaume Uni aux temps du « Brexit », la complexité balkanique ou encore de certaines marges telle l'Islande, Chypre, île divisée et traversée par la frontière de l'Europe, les pays Baltes et plus encore l'Ukraine dans leurs rapports complexes et douloureux avec la Russie. En prenant le champ du temps long, les frontières de l'Europe ont tout de même eu tendance à s'étendre au fil du temps, à la mesure de l'évolution du projet politique des pays membres globalement fondé sur un processus d'ouverture « intra européenne ».

#### La fin des frontières entre Européens ?

Fruit d'une évolution positive des mentalités et d'une volonté affichée dès la fin de la guerre de créer un « nous » européen afin de tourner le dos aux fatales divisions engendrées par le nationalisme meurtrier, la Convention de Schengen est un événement décisif en matière de frontières. Signés en 1985 (Accords) puis 1990 (Convention) dans ce village luxembourgeois qui marque un point de rencontre entre trois frontières (Luxembourg et plus largement le Benelux, France et RFA), au bord de la Moselle, ces textes marquent l'histoire. L'ambition première était d'abolir les frontières entre les cinq états membres en instaurant le principe tant désiré de libre circulation des individus entre ces pays. Au fil des années et de manière conco-

mitante avec la fin de la Guerre froide, ce principe a progressivement été élargi avec le Traité d'Amsterdam de 1997, créant l'Espace Schengen élargi aujourd'hui à 26 états membres<sup>5</sup>. La mise en application de la Convention de Schengen à partir de 1995 provoque des conséquences visibles sur le territoire : la mise en sommeil des postes frontières qui jadis balisaient le paysage et occupaient bien des énergies (douanes, police). La notion de « frontalier » prend ainsi une autre dimension. Finis, les contrôles, tracasseries ou embouteillages : la libre circulation engendre un nouveau rapport au territoire et surtout davantage d'échanges de tous ordres entre les pays. Elle permet en outre de revisiter certaines configurations régionales avec la valorisation du transfrontalier (programmes Interreg lancés en 1990 par la Commission européenne). L'objectif d'une citoyenneté européenne est bien en marche alors que ce n'était une lointaine utopie encore au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Dans un contexte scandé, depuis les années 80 par la dynamique « Erasmus » permettant aux étudiants et aux mondes universitaires de voyager et d'étudier avec bien plus de facilités et de moyens, la fin du siècle consacre le principe de l'abolition des frontières à l'intérieur de l'Union européenne. La fin des barrières et clivages mentaux est au cœur du projet : librement circuler c'est envisager de décroiser un continent trop longtemps miné par les affrontements. A tel point que, depuis le traité de Maastricht de 1992, une citoyenneté européenne a pris forme avec la reconnaissance des droits politiques aux ressortissants des États membres dans un pays dont ils en sont pas originaires mais dans lequel ils habitent.

Avec pour conséquence des recompositions territoriales pour certaines zones ou postes frontières : vétusté, disparition, reconfiguration, patrimonialisation. Bien entendu, la mise en sommeil des frontières ne se fait pas sans difficultés en lien avec le contexte telle la vague d'attentat de 1995 en France ou les questions liées à la tolérance néerlandaise en matière de consommation de certaines drogues qui complique la gestion de la frontière entre Belgique et Pays-Bas. Ce qui s'est mis en place en Europe de l'Ouest va s'élargir progressivement, notamment en 2001 (Danemark, Finlande, Norvège, Islande, Suède) puis en 2007 lorsque Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovaquie et Malte entrent à leur tour dans l'Espace Schengen. Toutefois, à partir du début des années deux mille dix, le possible rétablissement des frontières est revenu à l'ordre du jour dans le contexte de la difficile gestion de la « crise des migrants », notamment depuis 2014-15<sup>6</sup>.

## Renforcer les frontières externes

Alors que le processus d'ouverture de Schengen se met en place, l'Europe est confrontée au même moment à d'importants flux de populations venus de diverses régions du monde<sup>7</sup>. Au principe d'abolition des frontières internes s'oppose le souhait d'un renforcement des frontières externes. L'un ne va pas sans l'autre. Au point de développer l'image d'une « Europe forteresse » que d'aucuns ont décrié en de multiples occasions<sup>8</sup>. Cette tendance forte tempère fortement la notion d'ouverture et l'utopie pacifiste de la Convention de Schengen. En conséquence des évolutions géopolitiques depuis la fin des années 90, l'Europe doit faire face à l'arrivée de migrants et réfugiés qui traversent les frontières le plus souvent par des voies clandestines. Itinéraires et routes font l'objet d'études de même qu'une figure est victime de stigmatisation : le passeur. Outre la crise de l'ex-Yougoslavie au cours des années 90, la guerre en Irak, les conflits en Afrique de l'est et surtout problèmes au Proche-Orient provoquent des arrivées massives de populations démunies au début des années deux mille. L'Union européenne met alors en place un dispositif nommé « Frontex » (abrégé de « Frontières Extérieures »). Nous sommes en 2004. Il s'agit de financer une agence dont le siège se situe à Varsovie et dont la mission est de mettre en œuvre un processus logistique de surveillance des frontières, sous forme par exemple de patrouilles en mer<sup>9</sup>. A ce titre, progressivement, la Méditerranée devient une véritable frontière de l'Europe, ce qui solde plusieurs décennies de tentative de construction d'un espace Euro-Méditerranéen, notamment à travers le processus de Barcelone de 1995, devenu « partenariat Euromed », contrarié par une forte tendance au repli continental. Les frontières de l'Europe sont ainsi représentées dans l'imaginaire par quelques « hot spot » tels que les enclaves de Ceuta et Melilla en terre marocaine, le détroit de Gibraltar mais surtout l'île de Lampedusa placée depuis plusieurs années sous le feu des médias. La frontière entre la Grèce et la Turquie au niveau du fleuve Evros est aussi apparue comme zone emblématique. De même, Calais et Menton-Vintimille sont souvent mis en scène comme d'incontournables lieux de passage de migrants. Les techniques de surveillance ont changé : douaniers et policiers sont moins focalisés sur la « ligne » de séparation que sur une « zone » représentée par un ensemble de dispositifs : péages autoroutiers, des ports et aéroport par lesquels transitent les candidats à la migration irrégulière vers l'Europe. Jusqu'à penser une surveillance virtuelle grâce aux nouveaux moyens technologiques tel les drones<sup>10</sup>. Le souci de renforce-

ment s'est accru fortement depuis 2011 avec les « printemps arabes » dont l'une des conséquences a été de provoquer de nombreux mouvements de populations. Tunisiens, Libyens, Egyptiens mais aussi et surtout Syriens. La grave crise politique en Syrie qui s'accroît en 2013 puis en 2015 a nourri le souhait de voir les frontières de l'Europe se renforcer. Ce que l'on nomme « crise des migrants » intensifie le débat sur la sécurité des frontières de l'Europe avec en toile de fond les images dramatiques des clandestins qui périssent en mer. Ou de ceux qui parviennent hagard à rejoindre l'Europe et qui errent de pays en pays souvent amassés dans des zones frontalières. A ces réfugiés, s'ajoutent d'autres réfugiés venus d'Afrique de l'Est (Erythrée, Somalie) ou sub-saharienne voire d'Asie du Sud-Est. Les réfugiés climatiques apparaissent à leur tour comme des candidats supplémentaires à la traversée des frontières. Symbole de cette errance parfois fatale, le bateau « Aquarius » affrété depuis 2016 par l'association SOS Méditerranée qui parcourt la frontière méditerranéenne pour sauver des migrants. Une nouvelle bataille navale se produit ainsi autour des migrants entre « l'Aquarius » et des navires anti-migrants comme le C-Star qui en 2017 chassaient les migrants sur la mer.

### Le mur comme seul horizon ?

Dans ce cadre, le débat sur les frontières a rebondi depuis le début des années deux mille dix. La contradiction entre la liberté de circulation entre citoyens européens et empêchement de plus en plus marqué d'entrer sur le territoire de l'Union européenne est devenue un facteur de division voire de danger pour l'avenir de l'idée européenne. Outre la volonté de certains Etats de conserver leurs prérogatives en matière de gestion des flux migratoires et de surveillance de leurs propres frontières, c'est le regard porté sur les migrants qui suscite bien des controverses. Aux tenants d'un devoir d'hospitalité, réfléchissant aux conditions d'accueil jusqu'à parfois développer des attitudes d'ouverture totale comme le prônent les militants dits « no borders »<sup>11</sup>, s'opposent ceux (états ou citoyens) qui refusent d'accueillir « toute la misère du monde ». Ces derniers prônent une militarisation des frontières à outrance, craignant une véritable invasion et cédant à des théories bien ancrées dans les opinions publiques européennes depuis le début des années deux mille dix, dites du « grand remplacement »<sup>12</sup>. Le populisme qui se fonde sur le principe d'une préservation stricte des frontières d'un Etat Nation essentialisé, est en train de gagner du terrain. Cette évolution met en exergue une frilosité voire une fragili-

té européenne qui réactive un imaginaire de la muraille. A l'instar de la situation aux Etats-Unis au sujet de sa très longue frontière avec le Mexique, cheval de bataille du président Trump, ou d'autres régions du monde comme la Corée ou Israël par exemple, les murs sont de retour afin de bien marquer la frontière comme l'analyse Michel Foucher dans *Le retour des frontières*<sup>13</sup>. Ainsi, l'imaginaire du mur de Berlin qui avait balisé toute la guerre froide ressurgit sous d'autres formes mais avec les mêmes ingrédients : haute technicité, fantasme de l'étanchéité. Comme les murs d'Adrien et d'Antonin dont il reste des traces çà et là notamment au Royaume Uni, le mur de Berlin a ses propres vestiges. Ce passé qui nous hante est de retour sur un autre mode, pas si éloigné au final : contenir la venue massive de migrants indésirables. Dès lors certaines frontières désaffectées ont repris du service... Ainsi, par exemple plusieurs « rideaux anti-migrants » ont été posés par les autorités hongroises sur une partie de sa frontière avec la Serbie. Ce phénomène s'est généralisé depuis 2015<sup>14</sup>.

Au delà d'une question seulement juridique ou politique, la question des frontières en Europe et des frontières de l'Europe nécessite un examen historique et philosophique sur les modalités de prise en compte des aspirations de bien des individus à rejoindre le territoire attractif de l'Union Européenne. Une exposition proposée au Musée National de l'Histoire de l'Immigration de Paris a alimenté le sujet entre 2015 et 2016<sup>15</sup>. Il en va de l'avenir de l'Union. Cet avenir passe par la nécessité de partager des valeurs communes qui permettront d'envisager à l'échelle du continent une approche moins crispée de la question des frontières.

**\*Yvan GASTAUT** est Historien, Maître de conférences Université de Nice et Responsable du module « Politiques et sociétés » dans le diplôme Euro-Méditerranéen du CIFE.

1. Voir Bruno Tertrais et Delphine Papin, *L'Atlas des frontières*, Paris, Les Arènes, 2016, 136 p.
2. Christian Grataloup, *L'invention des continents*, Paris : Larousse, 2009, 244 p.
3. Lucian Boia, « Les frontières de l'Europe : réalités, imaginaire, idéologie » in Stella Ghervas et François Rosset (dir.), *Lieux d'Europe. Mythes et limites*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008, pp.95-105.
4. Voir par exemple un déroulé significatif sur You Tube : <https://www.youtube.com/watch?v=YxLnWAKyir8>
5. Elli MacErid, *L'Espace Schengen, histoire et fonctionnement*, Indep, 2017, 379 p.. Voir aussi [https://www.lemonde.fr/europe/video/2015/06/11/comprendre-l-espace-schengen-en-quatre-minutes\\_4652433\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/video/2015/06/11/comprendre-l-espace-schengen-en-quatre-minutes_4652433_3214.html)
6. « Pourquoi les Accords de Schengen sont-ils remis en cause ? », *Le Monde*, 15 juin 2015.
7. Voir notamment Migreurop (Observatoire des frontières) (réseau européen et africain de militants créée en 2002, *L'Atlas des migrants en*

Europe, 2017 (3ème édition).

8. Anaïk Pian, « Des frontières de la migration aux représentations de l'Europe », in *Hommes & migrations*, n°1304, 2013, pp.11-17.
9. Conseil de l'Union européenne, *Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur une gestion plus efficace des frontières extérieures des États membres de l'UE*, 5 juin 2003, Doc. 10059/03 FRONT 71 COMIX 355.
10. Voir par exemple le système « Oculus VR » expérimenté aux États-Unis, *Le Figaro*, 14 juin 2018 ou *Le Monde*, 26 avril 2017.
11. Natascha King, *No Borders*, Zed Books Ltd, 2016, 208 p..
12. Thilo Sarrazin, *Deutschland schafft sich ab, Wie wir unser Land aufs Spiel setzen*, Berlin, DVA, 2010 ; Renaud Camus, *Le Grand Remplacement*, Neuilly-sur-Seine, éd. David Reinharc, 2011.
13. Michel Foucher, *L'obsession des frontières*, Paris, Tempus Perrin, 2012, 240 p. et *Le retour des frontières*, Paris, CNRS, 2016, 64 p.
14. Voir par exemple « Migrants, quand l'Europe s'emmure », in *Le Monde*, 3 septembre 2015.
15. Voir Yvan Gastaut et Catherine Wihtol de Wenden, *Frontières*, catalogue de l'exposition du Musée d'Histoire de l'Immigration, Paris, Magellan, 2015, 184 p.